

2009

CAHIER DES CHARGES

Approvisionnement en enveloppes

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS
la CREUSE

BP 33
23001 GUERET CEDEX



Article 1

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'approvisionnement en fourniture d'enveloppes.

Article 2

DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

Les besoins du SDIS en fourniture d'enveloppes sont :

ENVELOPPES	QUANTITES
229 X 324	7 000
162 X 229	10 000
110 X 220	5 000
113 x 162	5 000

Ces enveloppes doivent comporter le logo du SDIS 23 (modèle ci-dessous) dans le coin supérieur gauche :



Article 3

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Durée du marché et résiliation

Le marché prend effet dès sa notification pour une durée de 12 mois. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse pourra résilier le marché sans indemnité, en cours d'exécution en cas de :

- manquement dans les obligations contractuelles du titulaire,
- faute manifeste dans l'exécution des prestations demandées.

Délai de validation des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement et délai de paiement

Chaque facture devra être adressée au SDIS de la Creuse - BP 33 - 23 001 GUERET Cedex en double exemplaire et devra présenter les points suivants :

- correspondance des références sur les bons de commande, de livraison et de facturation,
- les prix HT et TTC devront figurer distinctement sur la facture.

Le délai maximum de paiement est de 40 jours.

□ **Choix de l'offre**

La personne publique choisit librement l'offre économiquement la mieux disante selon les critères suivants :

- délais de livraison,
- prix.

□ **Date limite de l'offre**

La date limite de dépôt de l'offre est fixée au 24 Juin 2009. 12 heures.

□ **Mise à disposition du dossier**

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est transmis sur demande :

- soit par voie postale au SDIS 23 –Les Champs blancs-STE FEYRE-BP 33 -23001 GUERET CEDEX,
- soit remis sur place gratuitement de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures,
- soit consultable sur le site [www .sdis23.com](http://www.sdis23.com),
- soit par mail r.nadaud@sdis23.com

Article 4

CONDITIONS DE LIVRAISON

La marchandise sera livrée franco de port et d'emballage et réceptionnée au :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse

Les Champs Blancs

23000 SAINTE-FEYRE.

Ce site est dépourvu de quai de déchargement, ainsi que de chariot élévateur de manutention. Le fournisseur s'assurera donc que la livraison soit effectuée avec un véhicule adapté. Les colis défectueux seront retournés dans les plus brefs délais au titulaire, à sa charge.

Article 5

OPERATION DE VERIFICATION

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours vérifie à chaque livraison la concordance des produits livrés avec les articles commandés.

Le fournisseur :

(Lu et approuvé)

Date et signature

Nom prénom et qualité du signataire